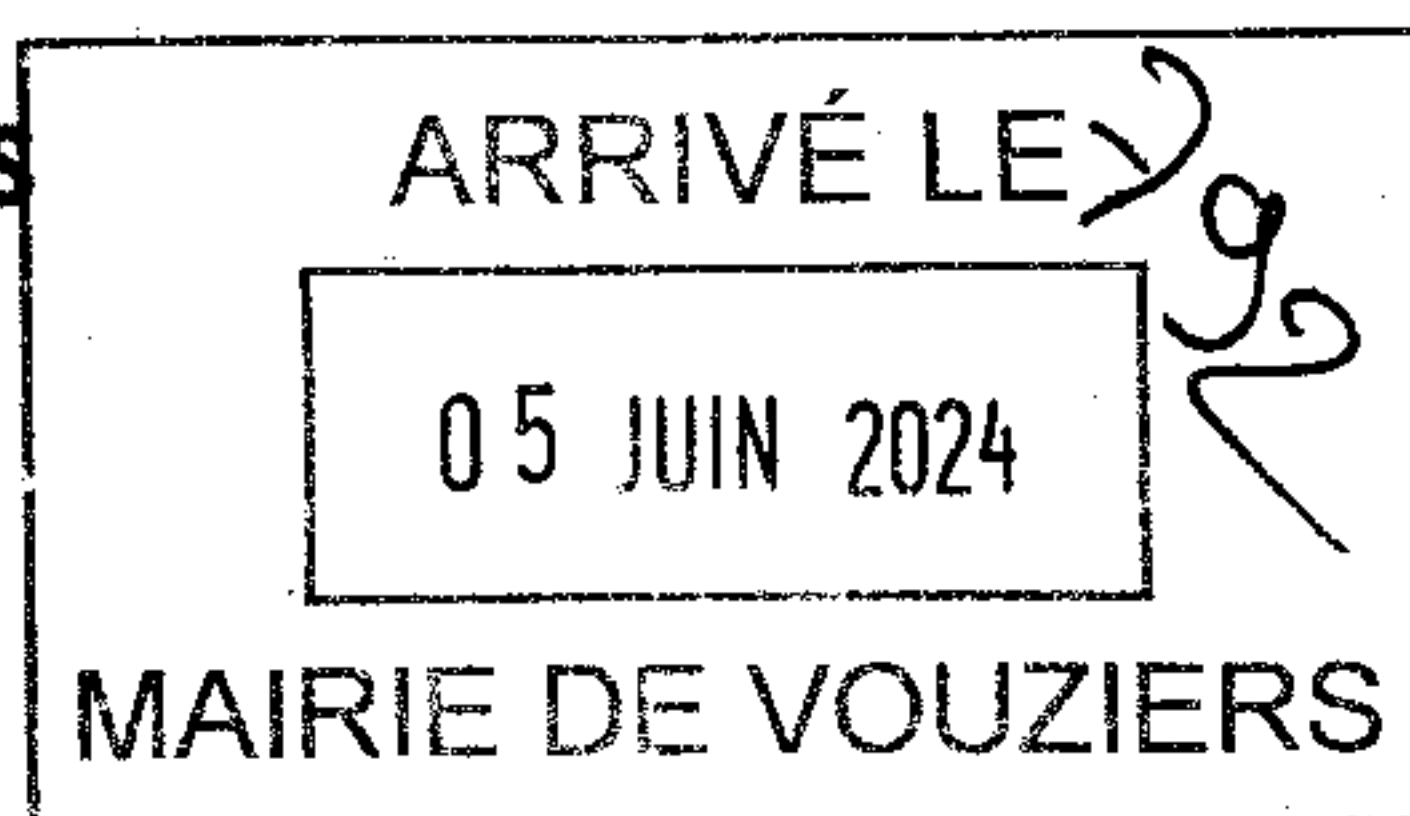




**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sous-préfecture de Vouziers

ORIGINAL :

COPIE :

Vouziers, le **04 JUIN 2024**

Affaire suivie par : M. Fabien BEZU

Tél : 03.24.71.35.79

Mél : fabien.bezu@ardennes.gouv.fr

Le préfet des Ardennes

à

Mesdames et Messieurs les maires des
communes membres de la communauté
de communes de l'Argonne ardennaise

Objet : projet de création d'une commune nouvelle entre Le Mont-Dieu et Tannay - choix de
l'EPCI de rattachement

Les communes de Le Mont-Dieu et Tannay projettent la création d'une commune nouvelle à
compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce cadre, par délibérations respectives des 30 avril 2024 et 10 mai 2024, les conseils
municipaux des communes de Tannay et de Le Mont-Dieu ont fait le choix d'un rattachement
de la future commune nouvelle à la communauté de communes de l'Argonne ardennaise.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-5 du code général des collectivités
territoriales, votre conseil municipal dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le
rattachement envisagé.

Je vous invite à transmettre une copie de la délibération qui sera adoptée par votre conseil
municipal à l'adresse suivante : sp-vouziers@ardennes.gouv.fr.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Vouziers,

Hanafi HALIL